

Année scolaire 2026/2027 Inscription à la demi-pension

DOCUMENT À RETOURNER AU SERVICE D'INTENDANCE

NOM DE L'ELEVE :

.....

PRENOM DE L'ELEVE :

.....

DATE DE NAISSANCE DE L'ELEVE :/...../.....

CLASSE :

NOM/PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL :

.....

NUMERO DE TELEPHONE DU RESPONSABLE LEGAL :

.....

Rappel : La demi-pension est un service rendu aux responsables légaux. Elle fonctionne du lundi au vendredi. Deux services sont prévus : le premier à 11 h 30 et le second à 12 h 00. L'accès au service de demi-pension est ouvert aux élèves inscrits sur le trimestre concerné.

Modalités :

Veillez à vous référer à l'emploi du temps afin de remplir le tableau ci-dessous.

Le choix des jours d'inscription à la demi-pension sera définitif pour l'année scolaire 2026/2027, sauf en cas de modification d'emploi du temps conséquent effectué par le lycée, ou de demande de modification pour le trimestre suivant. Vous pouvez modifier les jours d'inscription à la demi-pension pour le prochain trimestre en prenant contact avec le service d'intendance, **un mois avant le début du prochain trimestre.**

- ➔ Date du second trimestre : début le 01/01/2027 (prendre contact avant le 30/11, attention aux congés)
- ➔ Date du troisième trimestre : le 01/04/2027 (prendre contact avant le 28/02, attention aux congés)

Forfaits :

Deux forfaits sont proposés : 2 jours, ou 5 jours / semaine.

Les élèves demi-pensionnaires doivent respecter les règles de fonctionnement de la demi-pension, notamment le fait de ne pas prêter leur carte de lycéen à un camarade. Le non-respect des règles peut engager des mesures disciplinaires.

En cas de difficultés financières temporaires ou de longue durée, vous pouvez contacter le service social du lycée pour une prise de rendez-vous avec l'assistance sociale.

JOURS D'INSCRIPTION	
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

Date :

Signature du responsable légal :